

Paraphe :

---

Conseil communautaire  
Séance du 13 avril 2023

---

Délibération

---

N° 2023\_04\_4

---

**Modification du tableau des effectifs - Poste chargé de mission mobilité**

---

Suite au transfert de la compétence mobilité depuis le 1er juillet 2021, la ville d'Yvetot a transféré le réseau urbain Vikibus, existant depuis 2009 à la Communauté de Communes Yvetot Normandie. Celle-ci a aussi commencé à travailler à la structuration et au développement de l'offre de mobilités du territoire.

Pour développer la mobilité durable sur son territoire, Yvetot Normandie avait également initié et adopté un Schéma Directeur Cyclable en juin 2021 qui propose un réseau cyclable « armature », en identifiant les itinéraires prioritaires à aménager en lien avec le recensement des besoins des usagers et des discontinuités relevés sur le territoire.

Yvetot Normandie a engagé en 2022 l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) qui va permettre d'obtenir un diagnostic complet et précis sur le territoire et ainsi définir une politique de mobilité cohérente avec les enjeux locaux actuels et futurs. Cette politique sera déclinée en plan d'actions de court à long termes (3 à 10 ans).

L'entreprise Hangard Autocar assure en tant qu'opérateur l'exploitation du réseau Vikibus, la conduite et l'entretien des bus. Le contrat prendra fin au 31 décembre 2024. La Communauté de communes a commencé à redéfinir l'offre de transports et à travailler sur le choix et la mise en œuvre d'un mode de gestion du service public de transport urbain pour une effectivité en 2025.

Enfin, une première expérimentation de plateforme de covoiturage Klaxit est lancée à partir d'avril 2023.

Un poste de chargé de mission mobilité avait été créé en mars 2022 pour suivre la stratégie de mobilité, favoriser le déploiement de nouveaux services, assurer la promotion de la mobilité et accompagner le développement de partenariats à l'échelle locale et régionale. Ce poste était créé sur un contrat de projet 1 an renouvelable une fois.

Le poste est entièrement financé par le budget annexe mobilité, en remboursement des dépenses du budget principal.

Ce poste étant bientôt vacant, il est proposé, afin de mener à bien les différentes études et projets engagés, de prévoir un poste de chargé de mission en contrat de projet sur une durée de 3 ans.

Paraphe : \_\_\_\_\_

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20230504-DEL\_2023\_04\_4-DE



Le Quorum constaté,  
Le Conseil communautaire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Fonction Publique,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,  
Vu le tableau des effectifs du budget principal  
Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,  
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

**Décide :**

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité  
(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – De supprimer le poste de chargé de mission non permanent d'une durée d'un an, créé en mars 2022.

2. – De créer un poste non permanent de chargé de mission mobilité, dans le cadre d'un contrat de projet, sur le grade d'ingénieur territorial à temps complet, pour une durée de trois ans.

3. – De dire que les dépenses afférentes à cette modification de création de poste seront prévues au budget 012 du Budget Principal.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

M. Gérard LEGAY

Le Président

M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Sur convocation adressée le 28 mars 2023,

**Étaient présents (34) :**

M. Didier TERRIER,  
M. Dominique MACE,

Mme Martine LEBORGNE,  
M. Louis EUDIER,

Paraphe : \_\_\_\_\_

M. Éric CARPENTIER  
*Absent q. n° 25,*  
Mme Céline DAMBRY,  
M. Éric RENÉE,  
M. Claude BELLIN  
*Absent q. n° 26,*  
M. Vincent LEMETTAIS,  
M. Gérard LEGAY,  
Mme Régine HAUZAY,  
M. Alain LOPEZ,  
M. Pascal LEBORGNE,  
Mme Odile DECHAMPS,  
M. Michaël DODELIN,  
Mme Catherine DUCHESNE,  
M. Sylvain GARAND,  
M. Jean-Marc DOUCET,  
Mme Sandrine NORDET,

Mme Josiane GILLE,  
M. Jacques CAHARD,  
Mme Natacha BLY,  
Mme Virginie BLANDIN,  
M. Gérard CHARASSIER  
*Absent pour le vote de la q. n° 20,*  
Mme Françoise DENIAU,  
M. Alain BREYSACHER,  
Mme Herléane SOULIER,  
M. Christophe ADE,  
Mme Lorena TUNA,  
M. Florian LEMAIRE,  
Mme Françoise BLONDEL,  
Mme Marie-Claude HERANVAL,  
Mme Denise HEUDRON,  
M. Thierry SOUDAIS

#### Étaient représentés (8) :

Mme Stéphanie ETIENNE  
*Représentée par M. Didier TERRIER,*  
Mme Catherine MAILLOT  
*Représentée par Mme DUBUISSON,*  
M. Mario DEMAZIERES  
*Représenté par Mme Odile DECHAMPS,*  
M. Gilles COTTEY  
*Représenté par Mme Josiane GILLE,*

M. Francis ALABERT  
*Représenté par Mme Virginie BLANDIN,*  
M. Arnaud MOUILLARD  
*Représenté par Mme Françoise BLONDEL*  
*jusqu'à 19h44, q. n° 10,*  
M. Jean-François LE PERF  
*Représenté par Mme Denise HEUDRON,*  
M. Laurent BENARD  
*Représenté par M. Michaël DODELIN*

#### Étaient absents (3) :

Mme Dominique TALADUN,  
M. Lionel GAILLARD,

M. Jean-Louis LUC

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-247600620-20230504-DEL\_2023\_04\_4-DE